

BREVET PROFESSIONNEL PREPARATEUR EN PHARMACIE

SESSION 2006

EPREUVE E4

LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES

LE CANDIDAT DOIT TRAITER LE SUJET SUR 3 COPIES DIFFERENTES :

1^{ère} copie : Législation du travail

2^{ème} copie : Législation professionnelle

3^{ème} copie : Gestion à l'officine

Attention !

Ne pas utiliser, pour la rédaction des copies, de l'encre rouge ou les surligneurs réservés à la correction.

Les documents-réponses sont à rendre avec les copies.

Calculatrice non programmable autorisée

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 10 pages, numérotées de 1/10 à 10/10.**

Examen	BREVET PROFESSIONNEL	Session	2006	Code	60 202
Spécialité	PREPARATEUR EN PHARMACIE				
Intitulé de l'épreuve	E2 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES				
Type	SUJET	Durée	2h30	Coefficient	4
				N° de page/total	1/10

Le soin et la rigueur apportés dans la rédaction de la copie sont évalués (2 points répartis sur les 3 parties).

LEGISLATION DU TRAVAIL (20 points)

1 - Mme ANCHAY est salariée en tant que préparatrice à la pharmacie Lotus. Depuis un mois, ses retards répétés font réagir M. PHYRE, son employeur. (3,5 points)

- 1.1 Enumérer les différentes sanctions encourues par Mme ANCHAY.
- 1.2 Donner le recours du salarié en cas de contestation d'une sanction disciplinaire.

2 - A la recherche d'un premier emploi, vous avez contacté plusieurs entreprises de travail temporaire : Pharmintérim, 3S santé. (1 point)

Définir l'entreprise de travail temporaire.

3 - Une des agences intérimaires vous propose le remplacement d'une préparatrice absente pour maladie. Ce remplacement à temps plein est prévu pour une durée de 6 mois à la Clinique Beausoleil à partir du 1^{er} août et jusqu'au 31 janvier suivant. (5,5 points)

- 3.1 Nommer le type de contrat que vous signerez.
- 3.2 Désigner les parties en cause dans ce contrat.
- 3.3 Indiquer 4 mentions obligatoires devant y figurer.
- 3.4 Préciser si ce contrat pourra être renouvelé. Justifier votre réponse.

4 - Les élections des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise sont prévues deux mois après votre arrivée dans la clinique Beausoleil. (4 points)

- 4.1 Donner les conditions d'effectif nécessaires pour organiser ces élections.
- 4.2 Préciser les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise.

5 - Quatre mois après votre embauche dans la clinique, un pharmacien d'officine vous propose un C.D.I. (contrat à durée indéterminée) à temps partiel, 28 heures par semaine réparties sur 4 jours. (5 points)

- 5.1 Indiquer les formalités à accomplir lors de la rupture du contrat de travail temporaire.
- 5.2 Calculer la durée mensuelle de travail par rapport à 28 heures hebdomadaires.
- 5.3 Dans le cadre de votre temps partiel, préciser :
 - * vos droits aux congés payés,
 - * vos droits, si ce poste à temps partiel évolue vers un temps complet.

Intitulé de l'épreuve			
E2 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	2/10

LEGISLATION PROFESSIONNELLE (30 points)

1 - La Ritaline est un médicament classé comme stupéfiant et sa délivrance nécessite une prescription initiale hospitalière annuelle et est réservée aux spécialistes en neurologie, psychiatrie, pédiatrie. (21,5 points)

- 1.1 Citer la condition d'approvisionnement de la Ritaline.
- 1.2 Enumérer les mentions légales devant figurer sur ce document.
- 1.3 Indiquer les conditions de stockage de la Ritaline à l'officine.
- 1.4 Madame Lechat vous présente l'ordonnance suivante, concernant son fils cadet Cédric, hyperactif et sous Ritaline depuis 2 ans.

Centre Hospitalier Loire Océan Médecine Interne 85300 Challans	Challans, le (date de l'examen)	
Docteur Alain Petit, assistant		
	Pour l'enfant Cédric Lechat 85710 La Garnache 11 ans – 30 kg	
Ritaline dix milligrammes Un comprimé matin Un comprimé midi		
QSP 1 mois		
	<table border="1"><tr><td>1</td></tr></table>	1
1		
	Dr A. Petit	
7B489001004		

1.4.1 L'ordonnance ci-dessus est-elle recevable.

Justifier votre réponse.

1.4.2 Interpréter les renseignements apportés par le numéro placé sous le code à barres de la vignette de Ritaline (voir annexe 1)

1.4.3 Indiquer les quantités de Ritaline à délivrer pour l'enfant Cédric Lechat

1.4.4 Citer les mentions obligatoires qui doivent être reportées sur l'ordonnance lors de la dispensation.

Intitulé de l'épreuve		E2 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total		
SUJET	2h30	4	3/10		

1.4.5 Citer et définir, d'après le Code de la Santé Publique, le type de médicament auquel appartient la Ritaline

1.4.6 Lors de la délivrance de cette ordonnance, la responsabilité du préparateur est engagée.

Nommer la nature de cette responsabilité et citer les sanctions encourues.

Si d'autres personnes sont responsables, citer-les et préciser la nature de leur responsabilité.

2.- Certains médicaments sont soumis à des règles particulières quant à leur délivrance.

Exemple : Durogèsic 5 mg, 5 patchs = médicament stupéfiant, a une durée maximale de prescription de vingt huit jours. (3,5 points)

Compléter le tableau en annexe 2 (Document à rendre avec la copie).

3 - Madame Lechat élève des poules. (4,5 points)

Suite à un épisode diarrhéique dans son élevage, elle vous réclame un flacon de Volacrine Sulfa. La fiche du Volacrine Sulfa, extraite du dictionnaire des médicaments vétérinaires, se trouve en annexe 3, document 1.

3.1 Citer les personnes susceptibles de détenir des médicaments en vue de leur délivrance.

3.2 Expliquer ce que signifie temps d'attente.

3.3 Relever le temps d'attente mentionné sur la fiche.

3.4 Indiquer la condition de délivrance de ce médicament vétérinaire.

Intitulé de l'épreuve			
E2 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			60 202
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	4/10

GESTION A L'OFFICINE (30 points)

Vous êtes préparateur(trice) à la Pharmacie DUMAL SNC et vous êtes chargés du rayon orthopédie au sein de l'officine.

Le laboratoire ANTICHOOC® propose à la pharmacie DUMAL l'achat de bandes cohésives ADHEBAN® au prix d'achat unitaire H.T. de 2,17 € (T.V.A. 19,6 %).

Vous trouverez en annexe 3, document 2 des indications figurant sur les boîtes.

1 - Le prix et la prise en charge par la caisse primaire et la mutuelle. (8,5 points)

1.1 Le pharmacien décide de respecter les indications figurant sur les boîtes de bande ADHEBAN®.

1.1.1 Calculer le taux de marque appliqué.

1.1.2 Calculer le montant pris en charge par le régime général de la Sécurité Sociale.

1.1.3 Calculer le montant pris en charge par une mutuelle complémentaire à 100 % par boîte de bande ADHEBAN®.

1.1.4 Préciser la conséquence pour le client.

1.2 Le pharmacien décide que ses clients, assurés sociaux et mutualistes, n'auront rien à payer pour les bandes ADHEBAN®:

1.2.1 Indiquer s'il a le droit de modifier le prix public et justifier votre réponse.

1.2.2 Calculer le nouveau taux de marque appliqué.

2.- Le code A.C.L. (1 point)

En vous reportant à l'annexe 3, document 2 calculer le 7^{ème} chiffre manquant du code A.C.L. par le système « MODULUS 11 ».

3 - La facture (5,5 points)

Vous trouverez en annexe 4, document 1 la facture du fournisseur pour la commande directe de bandes ADHEBAN®.

3.1 Compléter la facture fournie (Document à joindre à la copie)

3.2 Indiquer la date limite de paiement.

3.3 Sachant que le pharmacien a bénéficié d'une remise de 15/12 lors de l'achat des bandes ADHEBAN®, calculer la quantité effectivement livrée.

3.4 Calculer le P.A.H.T. unitaire net.

3.5 Traduire les sigles SNC, SARL, RCS figurant sur la facture.

Intitulé de l'épreuve			
E2 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	5/10

4 - LA T.V.A. (7,5 points)

La T.V.A. est un impôt indirect collecté par le pharmacien sur l'achat de produits ou de services.

4.1 Indiquer la signification du sigle T.V.A.

4.2 Citer les 3 taux de T.V.A. utilisés en pharmacie et donner, pour chaque taux, une catégorie ou famille de produits.

4.3 Sachant que toutes les bandes ADHEBAN® livrées seront vendues au P.V.T.T.C. de 4,00 €, calculer le montant de la T.V.A. que la pharmacie DUMAL-DUCOU doit reverser à l'Etat.

5 - La rotation du stock (7 points)

Vous trouverez en annexe 4, document 2 la fiche de stock des bandes ADHEBAN®.

5.1 Calculer le coefficient de rotation du stock.

5.2 Apprécier ce coefficient et justifier votre réponse.

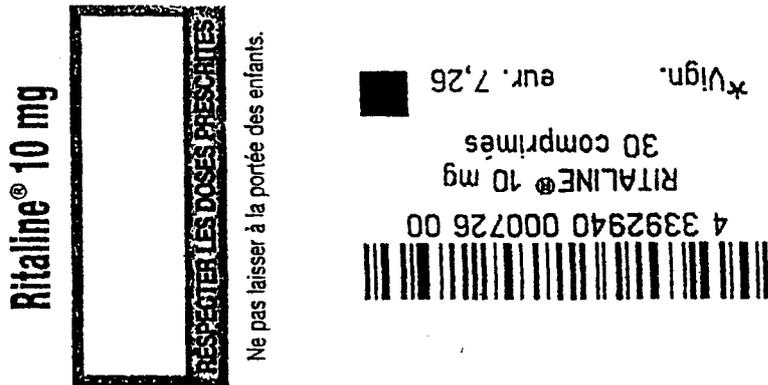
5.3 Indiquer 2 moyens pour améliorer cette rotation.

Arrondir tous les résultats à 2 chiffres après la virgule

Intitulé de l'épreuve			
E2 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	6/10

ANNEXE 1

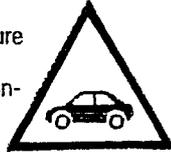
Vignette de RITALINE



Ritaline® 10 mg

30 comprimés

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.
A conserver dans le conditionnement primaire d'origine, à l'abri de l'humidité.



Composition: Chlorhydrate de méthylphénidate10,0 mg pour un comprimé de 140,0 mg.

Excipients ayant un effet notoire:
Amidon de blé (gluten), lactose cristallisé.

Mises en garde spéciales:
Lire attentivement la notice avant utilisation.

Intitulé de l'épreuve		E2 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total	
SUJET	2h30	4	7/10	

DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE

ANNEXE 2
Législation
professionnelle

Durogesic 50 mg – 5 patchs	Stupéfiant	28 jours
Actiskénan 10 mg – 14 gélules		
Imovane 7,5 mg – 14 comprimés		
Morphine 10 mg injectable – système passif		
Subutex 2 mg – 7 comprimés		
Rohypnol 1 mg – 7 comprimés		
Tranxène 20 mg – 14 comprimés		
Xanax 0,25 mg – 30 comprimés		

Intitulé de l'épreuve

E2 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES

60 202

Type

SUJET

Durée

2h30

Coefficient

4

N° de page/total

8/10

ANNEXE 3

Document 1

Fiche du Volacrine Sulfa Extraite du dictionnaire des Médicaments vétérinaires

VOLACRINE SULFA®

Traitement oral anticoccidien et anti-infectieux
pour volailles :

Composition

Solution orale :
SULFADIMIDINE sodique 1,84 g
SULFAQUINOXALINE sodique 0,56 g
Parahydroxybenzoate de méthyl sodique 0,15 g
Excipient citraté q.s.p. 100 ml

Propriétés

Association de 2 sulfamides bactériostatiques, possédant un large spectre d'activité (germes Gram positif et Gram négatif) et doués d'une puissante action anticoccidienne

Indications

Chez les volailles :
- Coccidioses intestinales et cæcales ;
- Maladies respiratoires (coryza) ;
- Salmonelloses, pullorose.

Administration et posologie

Voie orale.
Diluer le produit directement dans l'eau de boisson des animaux.

Volailles :

- Traitement curatif : 15 ml de produit par litre d'eau de boisson par jour pendant 3 jours. Reprendre le traitement après 3 jours.
- Traitement préventif : 5 ml de produit par litre d'eau de boisson par jour pendant 3 jours. Reprendre le traitement après 3 jours.

Contre-indications

Atteintes rénales graves.

Précautions d'emploi

Ne pas faire absorber le produit pur.
Ne pas faire des traitements de longue durée.

Temps d'attente

Viandes et abats : 12 jours.
Œufs : 12 jours.

Catégorie

Liste I.
A ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Présentations

Flacon de 150 ml A.M.M. 671 133.4 du 12/02/92
Flacon de 300 ml A.M.M. 671 134.0 du 12/02/92
Flacon de 500 ml A.M.M. 671 135.7 du 12/02/92

AUDEVARD

Laboratoire Pharmaceutique Vétérinaire
42-46, rue Médéric
92582 CLICHY CEDEX
Tél. : 01.47.56.38.26
Fax : 01.47.56.38.39
E-mail : info@audevard.com
Web : http://www.audevard.com

Document 2

Indications figurant sur les boîtes de bandes ADHEBAN



code LPP 1320250

Sparadrap élastique en longueur,
> ou = 750 cm² et < 1500 cm²
base de remboursement 3.88€
P.Public conseillé 4.88€



REF 4002700C

* 6 0 1 1 1 0 *



4 042809 036572

Intitulé de l'épreuve		E2 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES	60 202
Type SUJET	Durée 2h30	Coefficient 4	N° de page/total 9/10

DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE

ANNEXE 4
Gestion à
l'officine

Document 1

Laboratoire ANTICHOCC SARL
Cap : 18000 € 399295385 RCS LYON
34 rue des bleuets
69000 LYON cedex 10
tél : 04 78 23 36 45
fax : 04 78 23 69 85

FACTURE n° 91960289
date : 15 mars 2006
DOCUMENT : ORIGINAL
Paie ment : 60 jours fin de mois
Mode de règlement : LCR

Client n° 135854
PHARMACIE DUMAL SNC
3 place du Marais
72000 LE MANS

désignation	quantité	P.U.H.T.	Montant total H.T.	Montant de la T.V.A.	Montant total T.T.C.
ADHEBAN® Bande cohésive 7 cmx3 m couleur chair	36	2,17 €

Net à payer :

Dont T.V.A. :

Document 2

Fiche de stock des bandes ADHEBAN 7 cm x 3 m couleur chair pour l'année 2004 :

- Stock au 1^{er} janvier 2004 : 20 boîtes
- Ventes du 1^{er} trimestre : 15 boîtes
- Livraison du 10 mars : 36 boîtes
- Vente du 2^{ème} trimestre : 30 boîtes
- Livraison du 10 mai : 36 boîtes
- Ventes du 3^{ème} trimestre : 10 boîtes
- Vente du 4^{ème} trimestre : 15 boîtes

Intitulé de l'épreuve		E2 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202
Type SUJET	Durée 2h30	Coefficient 4	N° de page/total 10/10	